

NOUVEAUTÉ  
2021

## Objectifs

- Acquérir une qualification professionnelle permettant de devenir salarié agricole ou de poursuivre ses études dans le domaine agricole.
- Développer les connaissances et compétences professionnelles d'un salarié agricole

## Comment intégrer la formation ?

- **En apprentissage :**
  - Entretien de motivation
  - Signer un contrat d'apprentissage avec une entreprise agricole
  - Être âgé de 16 à 29 ans ou être âgé de 15 ans en sortie de 3ème, 3ème SEGPA..
- **En Formation Professionnelle :**
  - Être demandeur d'emploi et être prescrit par votre conseiller Pôle Emploi
  - Entrées et Sorties permanentes
  - Entretien de motivation avec le prescripteur et le directeur de la MFR
- Accessible aux personnes en situation de handicap



## Délais d'accès

- Rentrée en octobre
- Intégration possible en cours de cycle en fonction de l'expérience du candidat et positionnement réalisé avant le 31 décembre de l'année.

## Organisation de la formation

- Formation sur 1 ou 2 années en fonction du positionnement
- En apprentissage sur 2 ans : 12 semaines de CFA par an
- En apprentissage sur 1 an ou en FP : 17 semaines de CFA par an
- Possibilité d'aménager les parcours

## Contenu de la formation

### Modules d'enseignement général

Mathématiques et informatiques  
Expression et communication : français, anglais  
Sciences humaines et économiques  
Éducation physique et sportive et biologie

### Modules d'enseignement professionnel

Maintenance des équipements  
Techniques de production : Agronomie - Phytotechnie - Zootechnie

### Et aussi

Accueil, explicitation du vécu en entreprise et remédiation  
Formation de sauveteur secouriste du travail (SST)

## Poursuite et débouchés

- Entrer dans la vie active, en devenant Ouvrier Agricole
- Bac Pro CGEA
- CQP Ouvrier Hautement Qualifié Conducteur d'Engins Agricoles

Accompagnement à la recherche d'un contrat  
(réseau de plus de 500 professionnels et appui de l'ANEFA des Landes et d'autres OPA)

## Modalités d'évaluation

Les épreuves sont organisées tout au long de la formation en situation professionnelle ou sociale. L'apprenti doit valider toutes les épreuves de toutes les unités capitalisables (UC) pour avoir le CAPa. L'apprenti dispose de deux tentatives pour obtenir chaque épreuve. Si le CAPa est non obtenu en fin de formation, les UC acquises restent valables 5 ans en vue d'une validation ultérieure du diplôme.

## Certifications complémentaires

- Certiphyto opérateur
- Sauveteur Secouriste du Travail
- Validation d'un passeport de compétences

## L'apprentissage :

### Cout de la formation

Prise en charge par OCAPIAT (OPCO de branche)

### L'aide unique pour l'employeur

Pour toute embauche d'un apprenti entre le 1er Juillet 2020 et le 28 Février 2021, **les entreprises bénéficieront d'une aide de 5000€ pour un apprenti mineur, 8000€ pour un apprenti majeur pour la 1ère année.**

- 2000€ maximum pour la 2ème année
- 1200€ maximum pour la 3ème année

### Rémunération de l'apprenti :

Elle dépend de l'âge et de l'ancienneté dans le contrat.  
Elle est calculée en pourcentage du SMIC ou du minimum conventionnel si son montant est plus favorable.

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti*			
	Moins de 18 ans	De 18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
3 <sup>ème</sup> année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC
4 <sup>ème</sup> année (apprenti handicapé)	70% du SMIC	82% du SMIC	93% du SMIC	100% du SMIC

### Les aides financières pour l'apprenti :

- Hébergement par nuitée pour un montant de 6 euros
- Frais de restauration par repas pour un montant de 3 euros
- Frais de premier équipement pédagogique selon un plafond de 500 euros qui autorisera l'achat d'un ordinateur portable.

### Aides diverses :

L'apprenti peut prétendre à :

- Une aide régionale de 500€ pour le permis de conduire lorsque le jeune a plus de 18 ans
- Une exonération d'impôt sur son salaire, tant qu'il reste inférieur au seuil fixé chaque année par la loi de finances
- Des allocations familiales pour les parents, jusqu'aux 20 ans de l'apprenti si sa rémunération n'excède pas un plafond fixé à un pourcentage du SMIC
- Des allocations d'aide au logement et un accès privilégié aux foyers de jeunes travailleurs
- Le cas échéant, des aides régionales pour financer son logement son transport, l'achat de fournitures scolaires...

### La formation continue :

**Statut** : Stagiaire de la Formation Professionnelle - Demandeur d'emploi

**Cout de la formation** : Prise en charge par le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine (dispositif HSP)

**Rémunération du stagiaire** : Selon âge et expérience du stagiaire (400 €/mois minimum)